



MICROFICHE N°

33743

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الزراعة

المركز القومي  
للتوثيق الفلاحي  
تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
 Office National de l'Huile  
 Projet de Développement  
 Rural Intégré des Zones  
 à Vocation Oléicole  
 FAO/SIDA TUN 2

1972

ACTIONS OLEICOLES A L'ECHOLON NATIONAL

En plus des actions oléicoles que le Projet conduira dans le cadre de ses activités générales dans le gouvernorat de Souasse<sup>(1)</sup>, il apportera au niveau national son concours à l'Office National de l'Huile et à travers cet Office aux divers Organismes ou Administrations d'Etat, Para-étatiques ou Privées, dans toutes les actions pour lesquelles son aide serait jugée souhaitable en vue de promouvoir les diverses activités (recherche, vulgarisation, assistance directe destinée aux oléiculteurs et oléifacteurs) visant à :

- améliorer et régulariser la productivité des plantations d'olivier ;
- développer la production et la conservation des olives de table ;
- moderniser l'oléifaction.

En dehors des études générales qui pourront être réalisées afin de répondre aux diverses demandes, le Projet pourra intervenir comme conseiller dans tous les cas où son aide sera requise. Il pourra également apporter une aide matérielle concrète en vue de la réalisation des programmes qui auront été établis avec son assistance.

Pour ce dernier point, dans l'état présent des études (et sans que ceci puisse être limitatif en aucune matière), cette aide pourrait notamment concerner :

- a) les actions générales de vulgarisation destinées à améliorer les diverses techniques agricoles; un intérêt plus particulier devra être porté aux problèmes de l'application des engrais et de leur rentabilité afin de favoriser leur emploi plus systématique, grâce à un ensemble d'activités importantes qui seront définies dans les meilleurs délais.

(1) Une note particulière est consacrée à cette catégorie d'actions.

b) la protection sanitaire de l'olivier est également un secteur dans lequel l'action du Projet pourra être sollicitée. En effet, la Tunisie a entrepris ces dernières années d'importants programmes de traitement de l'olivier (contre paylle et dacus en particulier), les sommes consacrées à ce travail au cours de la dernière campagne se sont élevées à 90.000 Dinars au seul titre des dépenses supportées par l'O.M.H. Cette assistance pourrait concerner l'étude des méthodes de traitement (évolution des populations de ravageurs et des attaques, efficacité et influence des traitements effectués, notamment en ce qui concerne l'équilibre biologique). Il est certain que dans l'état actuel des choses, le Projet ne saurait entreprendre lui-même les recherches scientifiques approfondies qui pourraient s'avérer nécessaires, ceci restant en dehors de son champ d'action, mais il apportera toute son aide à celles qui pourront avoir lieu tout au long de son déroulement et surtout restera attentif en permanence à ces questions pour signaler le cas échéant les problèmes nouveaux qui pourraient se révéler.

L'assistance du Projet devrait donc en premier lieu porter sur la fourniture des équipements nécessaires aux méthodes de traitement les plus efficaces et de produits particuliers. Une partie de ces fournitures pourrait être financée par des prêts suivant des modalités à définir en prenant en considération notamment les types d'appareils, les structures d'utilisation, etc...

c) Développement de la production des olives de table. Si la Tunisie est un très important pays oléicole (le 6ème pour sa production et le 2ème pour ses exportations d'huile<sup>(1)</sup>), elle s'est fort peu orientée jusqu'à présent vers la production d'olives de table, laquelle présente pourtant un très grand intérêt économique (valorisation agricole des olives de qualité - le produit brut par hectare est doublé -, valeur ajoutée plus élevée que pour la fabrication de l'huile - utilisation de main-d'oeuvre tout spécialement -, larges possibilités d'exportation). Des efforts coordonnés très importants sont à entreprendre en

(1) Production moyenne 68.000 T. (période 1957/58 - 66/67).  
Exportations moyennes 36.720 T. (période 1962/63 - 67/68).

source : C.O.I.

en ce domaine afin de favoriser d'une part l'extension de plantations bien conduites dans les secteurs reconnus favorables à cette production<sup>(1)</sup> ainsi que la mise en oeuvre des techniques culturales de qualité ici indispensables et d'autre part la création d'une industrie de niveau international quant à la qualité des produits préparés.

Les actions agricoles ne seront pas en ce domaine foncièrement différentes de celles consacrées au reste de l'oléiculture mais elles revêtiront des aspects particuliers en raison du niveau technique auquel doivent obligatoirement se situer les activités des producteurs (techniques recommandées plus intensives, activités de vulgarisation plus nombreuses, moyens d'intervention plus importants, etc...). Des campagnes de surgreffage en cultivars destinés à la production d'olives de table pourront être organisées dans les secteurs oléicoles favorables à cette spéculation, afin d'accélérer le développement de la production.

Les méthodes de fabrication, actuellement uniquement artisanales en Tunisie, doivent être mises au point pour ce pays en prenant en considération l'ensemble des facteurs en jeu, qualités particulières de la matière première tout spécialement. Il sera souhaitable que la Tunisie s'oriente immédiatement vers la préparation d'une gamme variée de produits (olives vertes et noires de divers types) afin de présenter un éventail complet, ceci devenant de plus en plus important sur les marchés internationaux.

Ces actions agricoles et de mises au point industrielles nécessitent la création d'un Centre spécialisé qui devra apporter des réponses à l'ensemble des questions techniques encore en suspens, mais aussi servir à la formation des cadres et spécialistes nécessaires, enfin être le noyau de la vulgarisation à entreprendre en cette matière.

(1) En première approximation, il convient d'envisager les secteurs à forte pluviométrie et sols riches au nord de la dorsale, mais également en toutes régions les zones irriguées à l'aide d'eaux relativement chargées en sels, de ce fait peu favorables à beaucoup d'autres cultures, et sols légers. Enfin, dans bien des périmètres anciennement oléicoles et nouvellement irrigués, les agriculteurs tiendront à conserver leurs arbres, même si d'autres cultures sont possibles, il pourra alors être nécessaire d'orienter ces agriculteurs vers la production d'olives de table.

d) Amélioration de l'oléifaction

1. Une large part des huileries de la Tunisie sont vétustes et doivent impérativement être modernisées, de plus certaines régions oléicoles se sont développées récemment et s'avèrent maintenant sous-équipées. Il convient donc d'une part d'améliorer les huileries ayant une taille suffisante et susceptibles de permettre, à partir de ce qui existe, la constitution d'unités de trituration valables, soit une capacité de travail de l'ordre de 10 T/jour (matériel classique), d'autre part de favoriser la création de nouvelles huileries dans les régions sous-équipées, les usines pouvant alors être équipées de superpresses et atteindre une capacité de T/jour. L'expérience tunisienne a montré que ces capacités répondent exactement aux conditions locales et permettent, beaucoup plus facilement que de grandes installations, l'adoption d'une politique de qualité; il faut noter par ailleurs que de nombreuses micro-huileries ne sont pas susceptibles de modernisation, sauf modification profonde de leur structure. Compte tenu de l'expérience enregistrée, il semble que cette modernisation gagnerait à être envisagée sous des formes très souples, en répondant surtout aux desiderats des oléifacteurs par une assistance technique, la fourniture de matériels, l'accès à des possibilités de financement consenties dans des conditions spéciales.

Au point de vue technique, il conviendrait de :

- favoriser l'aménagement général (électrification, adduction d'eau lorsque cela est possible, et toutes améliorations permettant d'accroître la propreté) ;
- aménager ou construire des aires de stockage cimentées (cette action pouvant être reliée aux efforts déployés pour l'amélioration de la récolte, la collecte et le transport des olives) ;
- améliorer la disposition et l'installation du matériel, en particulier lorsque l'équipement doit être complété ou rééquilibré ;

- installer des centrifugeuses (lorsque la capacité des huileries le justifie) ou à défaut aménager les bacs de décantation actuels;
- installer des piles de stockage assurant un volant de fabrication de 2 à 3 semaines.

Il est bien évident que le plus grand nombre de ces réalisations concerneront des modernisations et devront de ce fait être examinées cas par cas, le rôle des conseillers sera donc particulièrement important.

La formation et le perfectionnement du personnel technique, nécessaire au fonctionnement des huileries et, beaucoup plus, de celui indisponible à l'entretien du matériel devrait faire l'objet d'actions importantes et répétées chaque année grâce à des sessions de cours pratiques spécialisés (l'action envisagée pour le gouvernorat de Soussou pourrait éventuellement pouvoir profiter à l'échelon national mais d'autres solutions pourraient à l'étude s'avérer préférables telles que l'utilisation de l'huilerie expérimentale de l'ONH à Sfax pour une activité régionale ou, vraisemblablement mieux, pour la formation de certaines classes de personnel : spécialistes de l'entretien par exemple).

La fabrication des scourtins est un autre problème qui pourrait nécessiter une coopération du Projet. En effet, si l'utilisation de scourtins bon marché et de faible durée, en alfa, est justifiée dans la structure présente de l'oléotechnie tunisienne (matière abondante disponible localement notamment), il serait particulièrement heureux que puisse être améliorée économiquement la rapidité du travail des artisans des coopératives, afin d'accroître leurs salaires. Des initiatives pourraient donc être prises par le Projet afin de favoriser les recherches sur ce point.

Cependant, le développement progressif des presses à haute capacité (super-presses) va accroître l'usage des disques filtrants qui sont fabriqués à l'aide de machines légères et achevés par une main-d'oeuvre importante (cette nouvelle orientation, par ailleurs inéluctable, ne saurait donc engendrer de chômage parmi les coopérateurs). Si le scourtin privé s'est déjà partiellement équipé de ces machines, il serait souhaitable que les coopératives de fabricants de scourtins, au moins les plus importantes d'entre-elles, s'engagent dans la même voie afin de réserver l'avenir et de

créer dès maintenant un secteur complémentaire d'activité. Aussi, paraît-il souhaitable que le Projet puisse favoriser ce développement de l'activité coopérative en étudiant l'installation de telles machines.

Il est vraisemblable que les actions destinées à améliorer les huileries pourront prendre un large développement et nécessiter des crédits importants, crédits qu'il est actuellement impossible d'estimer avec précision. Aussi ceux présentement demandés pour le Projet à ce titre devraient permettre d'effectuer les études approfondies indispensables ainsi que certaines réalisations, afin de connaître les réactions des oléifacteurs, ceci afin de présenter ultérieurement des propositions particulières susceptibles de déboucher sur un projet "bancable"; le montant des prêts actuellement donné est donc purement indicatif.

2. Sur un autre point, le désir d'une coopération du Projet a déjà été exprimé afin de contribuer à la mise au point d'un nouveau système d'extraction de l'huile. En effet, le diagramme de fabrication sur lequel est fondé depuis des siècles l'extraction de l'huile d'olive ne permet pas de séparer les divers constituants solides de l'olive et de ce fait n'assure pas une valorisation élevée des sous-produits. Des recherches ont été conduites en cette matière dans tous les pays oléicoles et la Tunisie est l'un des pays où elles sont le plus avancées. Elles ont abouti ici à la réalisation d'une chaîne de fabrication de grande capacité édifiée à Enfidaville pour laquelle des investissements se montant à 150.000 Dinars ont été consacrés. Cependant, cette réalisation est incomplète puisque la chaîne ne traite actuellement que la pulpe de l'olive, les noyaux étant éliminés entiers. La valorisation de ces derniers nécessite leur séparation en huile d'amandon, tourteaux et débris de coques. L'assistance du Projet est donc demandée afin d'achever l'ensemble de cette chaîne et ainsi de permettre l'étude complète de sa valeur technique et économique. Enfin, il est certain que cette étude présenterait un très grand intérêt puisqu'elle permettrait de porter un jugement général sur bien des points soumis à discussion en ce qui concerne les orientations futures de l'oléotechnie et, par voie de conséquence, sur le devenir de l'oléiculture.

3. A l'opposé de cette étude à échéance pratique lointaine, un problème pratique immédiat d'une grande ampleur se pose à la Tunisie et, s'il intéresse l'ensemble du pays, il concerne plus directement la région de Soussse. Dans l'état actuel des choses, la Tunisie produit des quantités importantes d'huile d'olive lampantes (huiles de forte acidité ou de goût défectueux devant être raffinées avant consommation) : 18,8 % des productions pour les campagnes 1968/69 à 70/71 (mais 41 % pour la campagne 69/70).

La possibilité de valorisation que représente le raffinage, même s'il s'agit d'une opération onéreuse, est actuellement mal exploitée par la Tunisie car les installations sont anciennes et techniquement périmées. De ce fait, le coût des opérations est élevé et les pertes au raffinage sont plus importantes avec les solvants traditionnels (trichloréthylène et sulfure de carbone) qu'avec l'hexane qu'il convient d'utiliser dorénavant. Aussi, pour la période 1968/69 - 70/71, les exportations ont-elles comporté en moyenne 23,3 % d'huiles lampantes (raffinées ultérieurement à l'étranger) et seulement 13,0 % d'huiles raffinées de lampantes (rectifiées sur place) (Source : ONH). Mais surtout la situation risque de s'aggraver très sérieusement à brève échéance. En effet, les normes du "Codex Alimentarius" en cours de préparation interdiront, une fois adoptées, les exportations d'huiles d'olive raffinées en Tunisie dans les installations actuelles en raison de la présence de dérivés chlorés et sulfonés.

L'usine de raffinage existant actuellement à Soussse, par suite de son état, doit obligatoirement être remplacée rapidement. Le souhait a donc été exprimé de voir le Projet favoriser cette création. Aussi, serait-il souhaitable que les études convenables soient conduites sous son égide afin de définir le programme détaillé de cette réalisation et les modalités de son financement, une partie des dépenses (bâtiments, installations de stockage par exemple) pouvant être prise en charge par la Tunisie, le reste pouvant faire l'objet de prêts.

En conclusion, il faut souligner la diversité et l'importance des actions pour lesquelles l'assistance du Projet pourrait être sollicitée à l'échelon national dans le secteur de la Production Olléicole. Certaines d'entre-elles sont classiques et ne soulèvent guère de problèmes, autres que ceux des moyens financiers à y consacrer qui au demeurant ne sont guère importants. D'autres au contraire, revêtent un caractère particulier et doivent faire l'objet d'études plus approfondies surtout lorsqu'elles sont susceptibles de se traduire par des réalisations industrielles d'une certaine ampleur. Au stade actuel des études du Projet les chiffres présentés ne constituent donc que des ordres de grandeur destinés seulement à orienter les idées et permettre de fixer les ordres de priorité, mais qui ne sauraient en aucune manière engager l'avenir, l'étude détaillée restant à effectuer dans chaque cas pour aboutir à des projets précis qui pourront se concrétiser à un stade ultérieur.

PRELÈVE ESTIMATION DES CRÉDITS À PÉRIODER POUR LA  
PRODUCTION OLEICOLE AU PLAN NATIONAL

Nature des interventions	Crédits estimatifs (en \$)	
	Totaux	Prêts (1)
- Actions générales de vulgarisation (amélioration des techniques agricoles, emploi généralisé des engrais)	200.000	200.000
- Protection sanitaire de l'olivier (étude des méthodes de traitement, fourniture d'équipements et de produits)	200.000	100.000
- Développement de la production des olives de table <ul style="list-style-type: none"> <li>• actions agricoles, mise au point des méthodes de fabrication</li> <li>• création et fonctionnement d'un Centre d'Etudes et Démons- tration-lère année 100.000, ult: 10.000 x 5</li> <li>• édification d'une usine pilote</li> </ul>	200.000	200.000
- Amélioration de l'oléification <ul style="list-style-type: none"> <li>• modernisation et développement des huileries, installation d' de centrifugeuses, amélioration de la fabrication des savons</li> <li>• étude d'un nouveau système d'oléification (investissements déjà assurés par la Tunisie 300.000 \$)</li> <li>• édification d'une usine de raffinage dans le Sahel (les investissements à la charge de la Tunisie étant à priori comparables).</li> </ul>	240.000	240.000
	500.000	500.000
Totaux .....	2.590.000	1.400.000

(1) Le montant exact des prêts, les modalités d'obtention et d'attribution restent à étudier.

**FIN**

**9**

**VUBS**